



COMMUNE DE MOUCHAMPS

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 DECEMBRE 2020

L'an deux mille vingt le 14 décembre 2020 à 19 heures, les membres du conseil municipal de la commune de MOUCHAMPS se sont réunis dans la salle des fêtes sur la convocation qui leur a été adressée par le maire, conformément à l'article L. 2121-10 du code général des collectivités territoriales.

Sont présents :

Monsieur Patrick MANDIN : Maire

Monsieur Jean-Michel LUMEAU : Premier Adjoint

Madame Sabine LOIZEAU, Monsieur Jean-Pierre DROILLARD, Madame Nathalie GODARD, Monsieur Mathieu GOBIN : Adjoints

Madame Sophie SIONNEAU, Monsieur François ALBERT : conseillers délégués

Monsieur Frédéric AUCLAIR, Monsieur Jean-Yves BODET, Monsieur Alain BOS, Madame Mathilde BOUILLET, Madame Marie-Anne BRISARD, Monsieur Guillaume BROSSET, Monsieur Aurélien CAILLEAUD, Madame Nicole CHATAIGNER, Monsieur Maxime GROLLEAU, Madame Annabelle LOISEAU, Madame Magali MARTINEZ, Monsieur Cyril ROUTCHENKO, Madame Amélie SUREAU, Madame Bérénice TREILLARD : Conseillers Municipaux

Ont donné procuration :

Excusée : Madame Laëtitia BRIDONNEAU

En application de l'article L. 2121-15 du code général des collectivités territoriales, le Conseil Municipal désigne Monsieur François ALBERT comme secrétaire de séance.

PRESENTATION PAR L'ASSOCIATION SOLAIREAU DU PROJET PHOTOVOLTAIQUE SUR LE BATIMENT DES SERVICES TECHNIQUES

PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 OCTOBRE 2020

En application de l'article 30 du règlement intérieur du Conseil Municipal, le procès-verbal de la séance du 6 juillet 2020 est soumis à la signature des Conseillers Municipaux.

DECISIONS PRISES PAR MONSIEUR LE MAIRE EN VERTU DE LA DELEGATION DE POUVOIRS DONNEE PAR LE CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil Municipal prend acte des décisions du mois de mai, prises par Monsieur le Maire, en vertu des articles L. 2122-22 et L. 2122-23 du code général des collectivités territoriales.

Pour les marchés publics

Date de la décision	Objet	Entreprise attributaire	Montant TTC	Commentaires éventuels
19/10/2020	Sonorisation Vœux du Maire	MULTISCENIC	654,97 €	
19/10/2020	Protection panneaux de basket	CASAL SPORT	217,61 €	
19/10/2020	Réparation Kangoo	GARAGE VILLENEUVE	834,94 €	
22/10/2020	Bulletin municipal	AGENCE NEMO	4 680,00 €	
22/10/2020	BD "La Vendée, une Histoire entre terre et mer"	EDITIONS DU SIGNE	23,90 €	
23/10/2020	Rayonnage de bureau Périscolaire	DIRECT COLLECTIVITES	1 011,84 €	
23/10/2020	Alarme PPMS Périscolaire	OUVRARD	649,20 €	
23/10/2020	Cuisines équipées bois Périscolaire	VERRIER MAJUSCULE	814,30 €	
23/10/2020	Armoire et porte-manteaux Périscolaire	BUT	120,97 €	
06/11/2020	Signalétique de rue - numéros de maison	LACROIX	135,07 €	
16/11/2020	Mission de dépistage du radon Ecole	APAVE	678,00 €	
16/11/2020	Repérage amiante Ecole	APAVE	810,00 €	
16/11/2020	Maintenance 2021 poteaux incendie	VEOLIA	46,80 € / poteau d'incendie	
24/11/2020	Transfert des données sur nouveau serveur	SEGILOG	588,00 €	

Pour les concessions

Date de la décision	Cimetière concerné	Nom et prénom du concessionnaire	Durée de la concession	Montant de la concession TTC	Commentaires éventuels
21/10/2020	La Chaussée	CHETANEAU Grégory	30 ans	198 €	Nouvelle
16/11/2020	La Chaussée	LEAUTE André	30 ans	198 €	Renouvellement
23/11/2020	La Chaussée	GABORIAU Claudie	30 ans	198 €	Nouvelle

Droit de préemption

N° de la décision	Date	Parcelles concernées	Situation géographique	Vendeur	Acquéreur	Commentaires éventuels
20/DIA/10/008	08/10/2020	AC 192 et 259	52 Rue du Cdt Guilbaud	SIMONNET Séverine	SCI JnS	refus de préemption
20/DIA/10/009	13/10/2020	YV 462	30 Rue Jean Yole	SUET Paul - NEAU Sylvie	AFONSO Julien	refus de préemption
20/DIA/10/010	27/10/2020	AB 701	Place Clemenceau	GILBERT Renée	Commune	préemption
20/DIA/11/011	24/11/2020	YV 903	3 Rue Jean Yole	VIVIEN Christelle	MARIONNEAU Philippe	refus de préemption
20/DIA/11/012	24/11/2020	AE312-315-317-356-357-367-368	Le Plessis	RAMBAUD J-Alain BLANCHET Caroline	GIRAUDET Alexandre	refus de préemption

LOTISSEMENT ST LOUIS-MARIGNY

Le Conseil Municipal après avoir entendu l'exposé de Monsieur ROCHER du Cabinet ADAUC se prononce favorablement sur le projet de lotissement présenté.

1 – PARCELLE 25 RUE DU BEIGNON

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés (pour 22),

DECIDE

Article 1 : de valider les conditions d'acquisition de la bande de terrain de la parcelle située 25 Rue du Beignon cadastrée YT 462 d'une superficie de 194 m2 et de fixer le prix à 6€ le m2

Article 2 : d'autoriser le Maire à inscrire les crédits nécessaires au budget de la collectivité

Article 3 : d'autoriser le Maire à poursuivre les démarches correspondantes

2 – QUARTIER DE L'EGLISE : ACQUISITION DE TERRAINS A LA SCI DU PARC SOUBISE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés (pour 22),

DECIDE

Article 1 : d'accepter aux 15 € symboliques la cession des parcelles appartenant à la SCI du Parc Soubise cadastrées :

- AB 693p d'une superficie de 5ca
- AB 801pj d'une superficie de 7ca
- AB 693pb d'une superficie de 1a87ca
- AB 801ph d'une superficie de 1a05ca
- AB 804pk d'une superficie de 61ca
- AB 723pe d'une superficie de 24ca

situées Rue de l'Eglise et d'autoriser le Maire à signer les documents correspondants.

Article 2 : d'autoriser le Maire à poursuivre les démarches correspondantes

3 –SCI DU PARC SOUBISE / ACQUISITION DE CALVAIRES

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés (pour 22),

DECIDE

Article 1 : d'acquérir aux 15 € symboliques les 3 calvaires : de la Ville en Bois, de la Borderie (Route de l'Oie) et de la Vigerie (Rue du Cdt Guilbaud).

Article 2 : d'autoriser le Maire à poursuivre les démarches correspondantes

4 – VOIRIE : ATTRIBUTION D'UN NOM A LA RUE DE LA ZONE ARTISANALE DE BEAULIU

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés (pour 22),

DECIDE

Article unique : d'attribuer le nom de Léon DEVERTEUIL à la Rue de la zone artisanale de Beaulieu

5 – MAISON DU PARQUET : DETERMINATION DU LOYER

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés (pour 22),

DECIDE

Article 1 : d'autoriser le Maire à changer l'affectation du logement en local d'artisan d'art et à poursuivre les démarches correspondantes

Article 2 : de fixer à 200 € le montant mensuel du loyer et à 50 € le montant mensuel des charges.

Article 3 : d'exonérer les locataires des loyers et charges des 6 premiers mois en dédommagement des travaux qu'ils ont convenu de prendre à leur charge.

6 – COMMUNICATION DU RAPPORT DU SYDEV

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés (pour 22),

DECIDE

Article unique : d'adopter le rapport d'activités 2019 du SYDEV

7 – ENVIRONNEMENT : RENOUELEMENT DE LA CONVENTION AVEC BOCAINSERT

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés (pour 22),

DECIDE

Article 1 : de valider le renouvellement de la convention avec BOCAINSERT

Article 2 : d'autoriser le Maire à signer la convention et d'inscrire les crédits nécessaires au budget

8 – AFFAIRES SCOLAIRES : PARTICIPATION DES COMMUNES EXTERIEURES AUX DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'ECOLE PUBLIQUE RENE GUILBAUD

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés (pour 22),

DECIDE

Article 1 : de valider le montant de 592.20 € par élève, pour l'année scolaire 2019/2020, scolarisé à l'école René Guilbaud

Article 2 : de demander le versement de la participation d'un montant de 1 776.60 € à la commune de l'Oie tel que présenté dans le tableau ci-après :

COMMUNE	Nombre d'élèves x 592.20 € Année scolaire 2019-2020	Montant de la participation A verser au 1 ^{er} trimestre 2021
L'OIE DES ESSARTS EN BOCAGE	3 x 592.20 €	1 776.60 €
	TOTAL	1 776.60 €

9 – AFFAIRES SCOLAIRES : PARTICIPATION AUX FRAIS DE FONCTIONNEMENT DE L'ECOLE NOTRE DAME

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés (pour 22),

DECIDE

Article unique : de valider le montant de la participation s'élevant à 109 557 €.pour l'école Notre Dame pour la rentrée 2020/2021 sur la base de 185 enfants.

10 – SERVICE ENFANCE JEUNESSE : DEMANDE D'EXONERATION

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés (pour 22),

DECIDE

Article unique : de rembourser les frais fixes aux familles apportant un justificatif de leur employeur de chômage partiel dans le cadre de la pandémie COVID 19.

11 – DECISION MODIFICATIVE N°4

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés (pour 22),

DECIDE

Article unique : d'approuver la décision modificative n°4 suivante relative au budget principal :

DEPENSES		RECETTES	
INVESTISSEMENT			
Opérations réelles			
20422 – Subventions d'équipements	+ 200 €		
2158 – Autres installations	- 8 915 €		
1318 – Autres subventions	+1 853 €	16878 – Autres emprunts	+ 1 853 €
067 - Périscolaire			
2313 – Constructions	+ 6 050 €		
082 – Restaurant scolaire			
2313 – Constructions	- 2 065 €		
085 – Salle des Nymphéas			
2158 – Autres installations	+ 2 900 €		
107 – Salle de la Gare			
2313 – Constructions	+ 380 €		
128 - Mairie			
2183 – Matériels informatiques	+ 1 450 €		
TOTAL	+ 1 853 €	TOTAL	+ 1 853 €

12 – COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DES HERBIERS : ADHESION AU GROUPEMENT DE COMMANDES POUR LE MARCHE DE FOURNITURES DE PRODUITS D'ENTRETIEN

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés (pour 22),

DECIDE

Article 1 : d'adhérer au groupement de commandes dont les membres sont la Communauté de Communes du Pays des Herbiers, les communes de Beaurepaire, les Epesses, les Herbiers, Mesnard-la-Barotière, Mouchamps, Saint Mars la Réorthe, Saint Paul en Pareds, Vendrennes, les CCAS des communes des Epesses, des Herbiers, Mouchamps, Saint Paul en Pareds, Vendrennes, et le SIVU Beaurepaire / Mesnard-la-Barotière pour l'acquisition et la maintenance de défibrillateurs, la Communauté de Communes du Pays des Herbiers étant désignée comme coordonnateur du groupement, selon les conditions précisées dans la convention constitutive du groupement.

Article 2 : d'approuver la constitution de la « commission MAPA » et de désigner les membres représentant la commune au sein de cette commission comme suit :

- Représentant titulaire : Mme Sabine LOIZEAU
- Représentant suppléant : M. Jean-Michel LUMEAU

13 – COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DES HERBIERS : ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION COMMUNALE DANS LE CADRE DE L'OPERATION FACADES DE LA COMMUNAUTE DES COMMUNES

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés (pour 22),

DECIDE

Article unique : d'attribuer à :

- M. OUVARD Clément pour la réalisation d'un enduit à la chaux aérienne sur le bien situé 3 Chemin du Logis, une subvention de 150 €.
- M. REMIGEREAU Pascal, pour la réfection de la toiture du bien situé 1 La Brosse, une subvention de 150 €
- SCI IMMO DES BALLIERES, pour la réalisation d'un enduit à la chaux aérienne et le changement des menuiseries extérieures sur les biens situés 63 et 63 Bis Rue du Cdt Guilbaud, une subvention de 300 €

14 – RESSOURCES HUMAINES : RENOUVELLEMENT DE L'ADHESION AU SERVICE DE MEDECINE DU CENTRE DE GESTION

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés (pour 22),

DECIDE

Article 1 : de solliciter l'adhésion de la commune au service de médecine préventive proposée par le Centre de Gestion de la Vendée

Article 2 : d'autoriser Monsieur le Maire à conclure la convention correspondante d'adhésion au Service de Médecine Préventive selon projet annexé à la présente convention

Article 3 : de prévoir les crédits correspondants au budget de la collectivité

15 – RESSOURCES HUMAINES : LIGNES DIRECTIVES DE GESTION

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés (pour 22),

DECIDE

Article 1 : de désigner les élus suivants pour créer un groupe de réflexion chargé de travailler sur l'élaboration des lignes directives de gestion des ressources humaines de la commune de Mouchamps :

- M. Patrick MANDIN
 - M. Jean-Michel LUMEAU
 - M. Jean-Pierre DROILLARD
 - Mme Sabine LOIZEAU
 - Mme Sophie SIONNEAU
 - Mme Magali MARTINEZ
 - Mme Amélie SUREAU
-

16 – RESSOURCES HUMAINES : SERVICES TECHNIQUES : MODIFICATION DU RYTHME DE TRAVAIL

Le Conseil Municipal, après avoir entendu les explications de Mme LOIZEAU à l'unanimité (pour 22),

DECIDE

Article 1 : de ne pas se prononcer et d'attendre le second avis du comité technique

17 – RESSOURCES HUMAINES : SERVICES TECHNIQUES : MISE EN PLACE DES ASTREINTES

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés (pour 22),

DECIDE

Article unique :

- de mettre en place un système d'astreinte d'exploitation pour les agents titulaires et non titulaires de la filière technique
- de mettre cette astreinte en place pour la période du vendredi soir au lundi matin
- d'accepter que les astreintes fassent l'objet d'un ajustement automatique dès lors que les montants et corps de référence seront revalorisés ou modifiés par un texte réglementaire
- d'autoriser Monsieur le Maire à rémunérer ou à compenser le cas échéant et à défaut, les périodes ainsi définies conformément aux textes en vigueur dans les conditions exposées (voir tableau ci-dessous)
- d'autoriser Monsieur le Maire à prendre et à signer tout acte y afférent

	PERIODE CONCERNEE	MONTANT DE L'INDEMNITE			REPOS COM- PENSATEUR
		Exploitation	Décision	Sécurité	
ASTREINTE	Semaine complète	159.20 €	121.00 €	149.48 €	Aucune compensation
	Du vendredi soir au lundi matin	116.20 €	76.00 €	109.28 €	
	De nuit entre le lundi et le samedi ou la nuit suivant un jour de récupération	10.75 €	10.00 €	10.05 €	
	Astreinte de nuit fractionnée inférieure à 10H	8.60 €	10.00 €	8.08 €	
	Le samedi	37.40 €	25.00 €	34.85 €	
	Le dimanche ou un jour férié	46.55 €	34.85 €	43.38 €	

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Le maire
Patrick MANDIN

Le secrétaire
Monsieur François ALBERT

Les Elus Municipaux,
présents à la fin de la séance du 14 DECEMBRE 2020

Patrick MANDIN		Mathilde BOUILLET	
Jean-Michel LUMEAU		Marie-Anne BRISARD	
Sabine LOIZEAU		Guillaume BROSSET	
Jean-Pierre DROILLARD		Aurélien CAILLEAUD	
Nathalie GODARD		Nicole CHATAIGNER	
Mathieu GOBIN		Maxime GROLLEAU	
François ALBERT		Annabelle LOISEAU	
Sophie SIONNEAU		Magali MARTINEZ	
Frédéric AUCLAIR		Cyril ROUTCHENKO	
Jean-Yves BODET		Amélie SUREAU	
Alain BOS		Bérénice TREILLARD	